

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 24 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :
17/07/2020

DATE D’AFFICHAGE :
17/07/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 08

VOTANTS : 11

L’an deux mil vingt le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente ,
le Conseil légalement convoqué s’est réuni en la salle polyvalente,
en séance publique sous la Présidence de Monsieur PASCAL
COUTEY, Maire.

Étaient présents :

Anne-Marie BRETTELLE,
Pascal COUTEY,
Clément FONTAINE,
Sophie FREMONT,
Mathieu DELALONDRE,
Eric LARRAY,
Maël MORELLI,
Sébastien HOMONT,

Étaient absents : Alain RENAUT (pouvoir à Eric LARRAY),
Frédéric LEROUX (pouvoir à Sophie FREMONT), Clément
COTTARD (pouvoir à Pascal COUTEY)

Secrétaire de séance : Maël MORELLI

2020-22 COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION du RESULTAT 2020

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-04. ERREUR SUR LES REPORT 2018

Monsieur PASCAL COUTEY présente le compte administratif 2019, laissant apparaître les résultats
suivants :

Résultat de fonctionnement 2019

Recettes de fonctionnement	145.260,54€
Dépenses de fonctionnement	87.352,66€
Résultat brut de fonctionnement 2019	+ 57.907,88€
<i>Excédent reporté de Fonctionnement 2018</i>	<i>47 877 €</i>
Excédent global de fonctionnement 2019	+ 89663.90€

Résultat d’investissement 2019

Recettes d’investissement	26.436,25€
Dépenses d’investissement	39.068,20€
Résultat brut d’investissement 2019	- 12.631,95 €
<i>Déficit d’investissement reporté 2018</i>	<i>- 19 463.23€</i>
Déficit global d’investissement 2019	-32 095.18 €
Restes à réaliser à reporter sur BP2020	1.100,00 €
Soit un besoin de financement de	33195.18 €

Le Conseil Municipal, sous l'égide de Mme BRETTELLE Anne-Marie, doyen d'âge, et en l'absence de Mr le Maire, approuve et adopte à l'unanimité les résultats présentés.

Le Conseil Municipal décide ensuite affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
couverture du besoin de financement C/1068	33195.18 €
excédent de fonctionnement reporté C/002	56468.72 €

2020-23 BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement :

Fonctionnement :148709.72 €

Concernant la section investissement, le budget primitif est en déséquilibre. Cela n'est pas gênant car le budget est en excédent de recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2020 en excédent de recette d'investissement.

Dépenses Investissements: 43495.18€
Recette investissements :83 058.65€

2020-24 : Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs-Proposition de commissaires pour la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les bases d'imposition des locaux professionnels. Elle participe à la détermination des paramètres d'évaluation : secteurs d'évaluation, tarifs par catégorie de locaux et coefficients de localisation.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe d'habitation, taxe foncière ou Cotisation Foncière des Entreprises) ;

- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Dans ce contexte, et dans la mesure du possible, il serait souhaitable de désigner en priorité des personnes imposées à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Afin de constituer cette liste, la communauté urbaine invite chaque commune membre à proposer 2 noms de commissaires. Compte tenu du poids démographique de la ville du Havre, une liste de 4 noms est demandée spécifiquement pour cette commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Impôts, et particulièrement les articles 1650 et 1650 A,

Considérant la demande formulée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

DECIDE de proposer à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : Pascal COUTEY

Commissaire suppléant : Sébastien HOMONT

Communauté urbaine : Il est demandé à ce que les informations de la communauté urbaine soient partagées à l'ensemble du conseil municipal.

Point Communication : Eric LARRAY propose la mise en place d'une Dropbox afin de partager les informations entre conseiller municipaux.

Point Sécurité : le retour du défibrillateur est attendu. Des pièces doivent être changées.

Une vérification annuelle sera ensuite à mettre en place.

Il est demandé à ce que la signalisation soit revue dans le village sur certaine route. En effet, il y a beaucoup de camping-car, voiture qui roulent beaucoup trop vite. Les camping-cars ne peuvent se croiser du fait des routes trop étroites. La communauté-urbaine devra être contactée afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place.

Il devient urgent de mettre en place un accès sécurisé de l'AFGA à Etretat pour le passage des enfants que ce soit à pied ou en vélo.

Les VMC ainsi que la climatisation devront être nettoyées.

Point informatique : Un ordinateur portable va être acheté pour les réunions de conseil municipal. Il est prévu d'acheter un rétroprojecteur afin de présenter plus clairement certaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion se déroulera le 23 octobre 2020 à 19h30.

Les membres,

le secrétaire,

Le Maire,

Pascal COUTEY	Clément FONTAINE
Alain RENAUT	Anne-Marie BRETTELLE
Mathieu DELALONDRE	Sophie FREMONT
Sébastien HOMONT	Maël MORELLI
Frédéric LEROUX	Eric LARRAY
Clément COTTARD	